



Location : Paris, France

Type de contrat : Contrat de service

Date limite de soumission : 3 mai 2019

Début de mission : 1 juin 2019

Fin de mission : 15 septembre 2019

Termes de référence pour la révision du cadre de suivi et d'évaluation des projets du FIDC et pour l'étude d'impact des projets financés

Contexte

Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après "le FIDC"), est un fonds à contributions volontaires multi-donateurs, établi en vertu de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »).

Le FIDC est l'un des instruments clés de la coopération et de l'assistance internationales de la Convention de 2005. Son objectif est de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention en renforçant leurs moyens pour créer, produire, distribuer et permettre l'accès à une offre diversifiée de biens et services culturels. En étant un fonds multi-donateur, le FIDC favorise la promotion de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies et à l'égalité de genre.

Le FIDC est devenu opérationnel en 2010. Depuis, il a investi plus de 7 millions de dollars des Etats-Unis dans le financement de 105 projets dans plus de 50 pays en développement. Ces projets couvrent un large éventail de domaines, allant du développement et de la mise en œuvre de politiques culturelles, au renforcement des capacités d'entrepreneurs culturels, la cartographie d'industries culturelles et la création de nouveaux modèles économiques pour les industries culturelles.

Conformément aux [Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC \(par. 22\)](#), une évaluation du Fonds doit être effectuée tous les cinq ans. La première évaluation a été réalisée en 2012 et, en conséquence, il a été recommandé d'élaborer un cadre de résultats avec des objectifs à court et à long terme, des calendriers et des indicateurs pour guider les actions du FIDC et refléter ses réalisations. Le premier Cadre de gestion axée sur les résultats du FIDC a été élaboré en 2014 à partir des résultats des projets financés entre 2010 et 2014 ainsi que des documents de planification stratégique de l'UNESCO.

La deuxième évaluation du FIDC, réalisée en 2017, a produit 21 recommandations dont 17 ont été adoptées lors de la douzième session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005. A cette session, le Comité a demandé au Secrétariat d'en mettre en œuvre sept, qui ont

été jugées prioritaires et urgentes. Ces recommandations incluent notamment la conception d'un nouveau Cadre global de suivi et d'évaluation des projets et la réalisation d'évaluations indépendantes des projets financés afin de tirer des enseignements des différentes expériences et de bâtir une base de connaissances sur les projets.

1. Objectifs

Afin d'améliorer l'efficacité du FIDC en tant qu'outil de coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les pays en développement et de renforcer sa redevabilité et sa plus-value par rapport aux autres mécanismes de financement, l'objectif du contrat est de réviser le Cadre actuel de suivi et d'évaluation des projets du FIDC et d'évaluer une sélection des projets financés en utilisant le nouveau Cadre de suivi et d'évaluation.

2. Mission

Sous la supervision de l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes le contractant devra :

Partie A. Réviser le cadre de suivi et d'évaluation du FIDC en vue de renforcer la mesure d'impact des projets, d'améliorer la redevabilité du FIDC et de tirer des leçons qui contribueront à l'élaboration d'une base de connaissances.

- i) En coopération avec l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes, réviser le Cadre actuel de suivi et d'évaluation conformément aux objectifs et au cadre de suivi de la Convention de 2005, notamment :
 - Redéfinir les objectifs spécifiques et les résultats attendus du FIDC ;
 - Identifier des indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Pertinentes et Datés) permettant de mesurer l'atteinte des objectifs et l'impact des projets.
- ii) Réviser en conséquence le formulaire de demande de financement ainsi que les outils de suivi afin d'en harmoniser le contenu avec la version révisée du Cadre de suivi et d'évaluation.
- iii) Identifier et proposer de nouveaux outils de gestion de projet pour permettre d'effectuer un suivi des projets en temps réel et collecter auprès des bénéficiaires des informations stratégiques ainsi que les impacts de la mise en œuvre des projets.
- iv) Déterminer les ressources nécessaires au suivi des projets, y compris les ressources humaines.

Partie B. Entreprendre une évaluation de l'impact d'une sélection de projets déjà financés sur la base du nouveau Cadre de suivi et d'évaluation.

- i) Procéder à une évaluation de l'impact des projets financés par FIDC qui ont été mis en œuvre dans cinq (5) pays repartis dans différentes régions de l'UNESCO (Afrique, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes). Les pays et le nombre de projets par pays seront déterminés en concertation avec l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes.

- ii) Cette évaluation doit également permettre de tirer des leçons sur les expériences de mise en œuvre des projets et comment celles-ci ont pu influencer sur les résultats atteints et leurs impacts.

Partie C. Entreprendre un examen des pratiques existantes dans d'autres organisations qui financent la culture ou le changement social et qui possèdent une forte culture d'apprentissage afin d'identifier les pratiques qui pourraient potentiellement renforcer le FIDC.

3. Produits livrables

Le contractant devra produire les livrables suivants :

- 3.1** Un plan de travail détaillé d'une dizaine de pages proposant les méthodes, sources et procédures qui seront utilisées pour la révision du Cadre de suivi et d'évaluation et pour l'évaluation des projets financés, y compris tous les livrables et délais. Ce plan devra être soumis dans les deux premières semaines suivant la signature du contrat (date indicative : 15 juin 2019).
- 3.2** Un projet de rapport du Cadre révisé de suivi et d'évaluation comprenant l'ensemble des éléments énumérés dans la partie A du point 2 (date indicative : 8 juillet 2019).
- 3.3** Un projet de rapport d'évaluation des projets prenant en compte l'ensemble des éléments mentionnés dans la partie B du point 2 (date indicative : 31 août 2019).
- 3.4** Un projet de rapport relatif à l'examen des pratiques existantes dans d'autres organisations qui financent la culture ou le changement social et qui pourraient potentiellement renforcer le FIDC (date indicative : 31 août 2019).

A chacune des échéances de remise des projets de rapports, l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes disposera de deux semaines pour transmettre ses commentaires et propositions d'amendement au contractant qui s'engage à les prendre en compte.

- 3.5** Les versions finales des rapports tenant compte des commentaires de l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes, à savoir :
 - i) le rapport du Cadre révisé de suivi et d'évaluation des projets ;
 - ii) le rapport d'étude d'impact des projets ;
 - iii) le rapport relatif à l'examen des pratiques existantes dans d'autres organisations qui financent la culture ou le changement social et qui pourraient potentiellement renforcer le FIDC (date limite : 15 septembre 2019).

4. Critères d'éligibilité/qualifications/exigences en matière d'expérience

- Entreprise avec une expertise avérée dans le domaine du suivi et de l'évaluation de projets.
- Posséder des expériences avérées dans le suivi et l'évaluation de projets dans le domaine de la culture ou du développement.

- Au moins 10 ans d'expérience en gestion de projet axée sur les résultats et en suivi et évaluation de l'impact de projets.
- Des expériences de travail avec des institutions internationales, en particulier des organismes des Nations Unies, opérant dans le domaine du développement et/ou de la culture serait un atout. Un minimum de deux références d'organisations internationales est recommandé.
- Les membres de l'équipe proposés doivent être titulaires d'un diplôme universitaire supérieur dans le domaine de la culture, des sciences sociales, du droit, des politiques publiques, des relations internationales ou dans des domaines connexes. Ils doivent pouvoir travailler en français et en anglais. La maîtrise de l'espagnol serait un atout.
- La compréhension et connaissance des instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture et en particulier de la Convention de 2005 seraient un atout.
- Les propositions, la correspondance et les produits livrables devront être rédigés en français.

5. Documentation

L'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes fournira au contractant toute la documentation disponible relative à la gouvernance, à la gestion et à la mise en œuvre du FIDC et d'autres programmes pour la mise en œuvre de la Convention de 2005. Et une liste géographiquement représentative des projets financés par le FIDC illustrant la diversité des projets (type et portée des activités, statut du candidat, etc...).

6. Comment postuler

Les candidats qualifiés sont priés de soumettre les documents suivants à l'Unité des programmes et de la liaison avec les parties prenantes (convention2005.ifcd@unesco.org) avant le **3 mai 2019 à midi, heure de Paris, France** :

- Une description de l'organisation et de l'équipe proposée (noms, CV et mandats) ;
- Un portfolio d'activités réalisées dans le passé en lien avec l'objet de la présente mission ;
- Un aperçu de l'approche qui sera adoptée pour mener à bien le projet, y compris toute contribution qui pourrait être demandée à l'UNESCO ;
- Une proposition de budget détaillée en dollars dans un fichier séparé. Les frais de voyage et de subsistance induites par les missions à l'étranger doivent être indiqués séparément.

Contact :

Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Courriel : convention2005.ifcd@unesco.org